



DEPARTEMENT DE LA MARNE
VILLE DE SUIPPES



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
20 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi vingt mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur EGON Jean-Raymond, Maire.

Présents : Martine GREGOIRE, Michel LAGUILLE, Roger LEFORT, Ilona MACOCHA, Céline THIERION, Alexia SZAMWEBER, Jacky MURRAU, Jacques JESSON, Laurent GOURNAIL, Natacha BOUCAU, François COLLART, Mickaël ROSE, Amandine KNEIP, Manuel ROCHA GOMES, Daniel DIEZ, Jacques BONNET, Didier HEINIMANN, Olivier MORAND, Nathalie SALL, Philippe BRAZIER,

Absents excusés :

Madame Bénédicte BABILLOT donne pouvoir à Monsieur Laurent GOURNAIL
Monsieur Gérard LEFEVRE donne pouvoir à Monsieur Roger LEFORT
Madame Françoise RENARD donne pouvoir à Madame Martine GREGOIRE

Absents non excusés :

Madame Elodie LANGLADE,
Madame Véronique MALVY.
Monsieur Christophe SIMON,

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance : Mme Amandine KNEIP se porte volontaire pour remplir ces fonctions et est désignée secrétaire de séance.

Procès-verbal des séances du 28 novembre 2018 et 31 janvier 2019 :

L'ensemble du Conseil Municipal, n'ayant pas pris connaissance du procès-verbal des séances du 28 novembre 2018 et 31 janvier dans le délai légal, il a été décidé de reporter le vote au prochain conseil

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée l'autorisation de modifier l'ordre du jour par le rajout d'un point supplémentaire : la désignation d'un membre au sein de la commission Patrimoine. **Cette modification est adoptée à l'unanimité.**

Finances locales

N°2019-004 : Débat d'Orientations Budgétaires

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2019, sur la base des informations financières qui leur ont été communiquées à la faveur du rapport sur les orientations budgétaires (ci-annexé au présent compte rendu), et débat des orientations budgétaires en évoquant les engagements envisagés, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des recettes et dépenses, l'évolution du taux de la fiscalité locale, l'évolution des dépenses et des effectifs, ainsi que l'évolution prévisionnel de l'exécution des dépenses du personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Sur le volet des dotations de l'Etat, Monsieur le Maire appelle les membres présents à une vigilance accrue sur le montant des dotations qui risque d'être impacté négativement suites aux différentes incertitudes au niveau du budget de l'Etat. Le montant de la Dotation Global de Fonctionnement (DGF) attribué à la Ville de Suippes reste inchangé par rapport à celui de 2018.

Monsieur GOURNAIL s'interroge sur la prise en compte du nombre d'habitants dans le calcul de la DGF. Monsieur KOULLI répond que parmi les critères retenus dans le calcul de la DGF, figure principalement la population légale de la Commune.

Sur le volet Subventions, Monsieur GOURNAIL souhaite connaître le pourcentage de financement des projets par la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). La réponse est que le niveau du financement dépend de la nature du projet subventionnable et de la dépense éligible. Ainsi, l'article L.1111-10 du code général des collectivités territoriales prévoit que toute collectivité ou tout groupement de collectivités, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, doit assurer une participation minimale au financement de ce projet fixée à 20 % du montant total hors taxe des financements apportées par des personnes publiques à ce projet. Il s'agit ici de limiter le cumul de subventions publiques à 80 % de la dépense subventionnable du projet.

Sur le volet fiscalité locale, Monsieur GOURNAIL demande de savoir le pourcentage que représente le produit des impôts locaux et l'attribution de compensation dans le budget de la commune. Madame DUVERGER répond que ce pourcentage s'élève à 30%.

Sur le volet des restes à réaliser au niveau des dépenses d'investissement, Monsieur GOURNAIL sollicite des explications au sujet des 200 032 € qui restent à mandater. Monsieur le Maire répond qu'une partie de cette somme à savoir 170 000 € concerne la convention de mandat entre la commune et la communauté de communes. A ce sujet, des pénalités du retard à l'égard des entreprises justifient ce constat. Quant au 32 000 €, cela se justifie par le non mandatement d'une dépense liée à l'achat du véhicule pour les ateliers municipaux.

Sur le volet recettes d'investissement, Madame BOUCAU demande des explications sur les commentaires faits au sujet du FIPDR dans le cadre du projet d'installation de la vidéo-surveillance. Madame DUVERGER répond qu'à son niveau, aucune information ne lui a été communiquée à ce sujet.

Sur le volet ressources humaines, et plus précisément le volet régime indemnitaire des fonctionnaires ; Monsieur DIEZ demande de connaître le nombre d'agents concernés par l'évolution de 9232, 43 € en 2018. Monsieur le Maire répond que cela concerne deux agents du service enfant-jeunesse. Monsieur DIEZ fait part de son mécontentement quant à cette revalorisation. Il regrette fortement que ce point n'ait pas fait l'objet d'une information préalable, et pointe du doigt un manque de clarté et de transparence totale. Monsieur le Maire répond que les deux agents concernés sont rédacteurs et que leur régime indemnitaire était inférieur à celui de quelques agents de catégorie C. il continue que, par principe d'équité, il a été décidé de revaloriser leur régime indemnitaire. Monsieur COLLART rebondit sur ce point, et estime que seul l'investissement et l'implication des agents qui doivent être pris en compte dans la revalorisation du régime indemnitaire.

Sur le volet fiscalité locale, Monsieur COLLART propose de retenir uniquement le pourcentage dans les scénarios d'une éventuelle augmentation du produit fiscal. Il attire aussi l'attention des membres présents sur le potentiel financier de la commune de Suippes qui est largement inférieur à celui des communes de la même strate. Il invite les membres de l'assemblée à en tenir compte avant de prendre la décision d'augmenter les impôts locaux. Pour information, le potentiel financier est un indicateur de richesse potentielle d'une collectivité locale.

Dans le même sujet, Monsieur le Maire propose de faire un tour de table par rapport aux taux des impôts locaux. A la majorité des suffrages exprimés, il a été acté le maintien des taux actuels.

Sur le volet des investissements à venir, Madame SZAMWEBER évoque l'opportunité ou pas d'intégrer le projet de la salle des fêtes. Monsieur le Maire avise le Conseil de l'état défectueux de la chaudière actuelle et évoque le caractère urgent de procéder à son remplacement. Le devis est estimé à 110 000 €. Monsieur le Maire suggère que la commission travaux invite le bureau d'étude pour connaître l'ampleur des travaux.

Institution et vie politique

N°2019-005 : Désignation d'un membre de la commission municipale « patrimoine » et modification de la constitution.

A l'unanimité, le Conseil municipal procède à la désignation de Monsieur Jacky MURRAU, conseiller municipal comme membre de la commission patrimoine en remplacement de Monsieur Michel FERRY décédé.

Informations diverses :

Le prochain Conseil municipal aura lieu le Jeudi 04 avril prochain à 20h30. Il sera réservé exclusivement au vote du budget.

Le Carnaval aura lieu le 30 mars prochain

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h05.

VILLE DE SUIPPES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.	()
Nombre de membres présents.....	()
Nombre de suffrages exprimés....	()
VOTES : Pour.....	()
Contre.....	()
Abstentions.....	()

Date de convocation : 12 MARS 2019.

Présenté par Monsieur le Maire,
A SUIPPES, le 12 MARS 2019.

Le Maire,

Jean Raymond EGON

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A SUIPPES, le 20 MARS 2019.

Les membres du Conseil Municipal,

M. EGON Jean-Raymond, **Maire**

Mme. GREGOIRE Martine, **1^{ère} Adjointe**

M. LAGUILLE Michel, **2^{ème} Adjoint**

M. LEFORT Roger, **3^{ème} Adjoint**

Mme. SZAMWEBER Alexia, **Conseillère déléguée**

Mme.MACOCHA Ilona **Conseillère déléguée**

Mme. BABILLOT Bénédicte

M. BONNET Jacques

Mme. BOUCAU Natacha

M. BRAZIER Philippe

M.COLLART François

M.DIEZ Daniel

Mme. RENARD Françoise

M. GOURNAIL Laurent

M. HEINIMANN Didier

M. JESSON Jacques

Mme. KNEIP Amandine

Mme. LANGLADE Elodie

M. LEFEVRE Gérard

Mme MALVY Véronique

M. MORAND Olivier

M. MURRAU Jacky

M. ROCHA GOMES Manuel

M. ROSE Mickael

Mme. SALL Nathalie

M. SIMON Christophe

Mme THIERION Céline